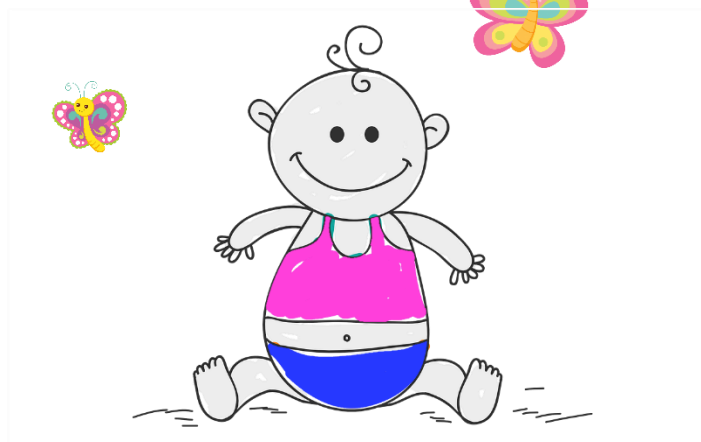




# LE PROJET D'ACCUEIL DE L'ASSOCIATION LA MARELLE ENCHANTEE



## TABLE DES MATIERES

|   |   |
|---|---|
| Présentation de la structure : .....  | 1 |
| Les missions .....  | 1 |
| Capacité d'accueil .....  | 2 |
| Types d'accueil.....  | 2 |
| L'accueil d'enfants .....   | 2 |
| Le taux d'encadrement.....  | 2 |
| Critères d'inscription .....  | 2 |
| Accueil périscolaire.....   | 3 |
| Contractualisation .....  | 3 |
| Réservation : .....   | 3 |
| Période de familiarisation de l'enfant .....  | 3 |
| L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique..... | 3 |
| Le référent Santé et Accueil inclusif .....   | 3 |
| Enfants présentant un handicap.....   | 4 |
| Enfants atteints d'une maladie chronique .....                                      | 4 |
| La place de l'équipe salariée .....   | 4 |
| Composition de l'équipe :.....  | 4 |
| Le travail en équipe .....  | 5 |
| Les temps d'échanges pour l'équipe .....  | 6 |
| Former l'équipe .....   | 6 |
| Le fonctionnement de L'équipe.....  | 7 |
| Le planning de travail de l'équipe .....  | 7 |
| Documentation professionnelle.....  | 7 |
| Transmission et accompagnement .....  | 7 |
| L'accueil en apprentissage.....   | 7 |
| L'accueil des stagiaires.....   | 8 |

Accueillir un enfant et sa famille doit être plus qu'un projet ; c'est une mission majeure qui se réfléchit à tout moment. Un grand travail de préparation et de suivi est donc indispensable pour penser cet accueil.

Accueillir en crèche c'est :

Être disponible pour cette nouvelle famille qui arrive. L'écouter et l'accompagner.

Répondre aux besoins de l'enfant.

Répondre à la sécurité affective et physique de l'enfant.

Accueillir la famille dans sa globalité avec son histoire, son handicap, sa religion.

Accueillir tout au long de la journée :

- le matin à l'accueil,
- en se réveillant de la sieste,
- le soir avec les transmissions
- Mais aussi en changeant de salle
- En fonction de l'arrivée des professionnels

Aussi se séparer.

L'accueil représente la base de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille au sein de la structure. C'est pour cela que l'équipe le pense, l'organise et l'anticipe.

Penser l'accueil de jeunes enfants et de leurs parents nécessite une formation initiale et continue, un soutien et un accompagnement des professionnels au quotidien, des espaces de paroles et de pensée, un travail d'équipe.

***Ce projet entre donc dans le principe n°1 de la charte National : « Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».***

## PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

La Marelle Enchantée est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif, avec pour objet la création d'un lieu d'accueil parental.

Elle accueille des familles de la commune de Montagnac-Montpezat où elle se situe, mais également des 5 communes environnantes : Ste croix, Roumoules, Quinson, Allemagne en Provence et Puimoisson.

A ce jour, le multi-accueil est fréquenté par une trentaine de familles de 8h à 18h du lundi au vendredi.

## LES MISSIONS

- I. L'accueil du jeune enfant consiste à prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents.
- II. Les personnes physiques ou morales constituant un mode d'accueil du jeune enfant :
  1. Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
  2. Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
  3. Contribuent à l'inclusion de toutes les familles et de tous les enfants, particulièrement celles et ceux confrontés à la pauvreté et à la précarité ;
  4. Mettent en œuvre l'accueil inclusif des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
  5. Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
  6. Concourent à la recherche d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.
- III. Les personnes physiques ou morales constituant un mode d'accueil du jeune enfant respectent les principes établis par une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté du ministre chargé de la famille.

## CAPACITE D'ACCUEIL

Conformément à l'agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile, service du Conseil Général des Alpes de Haute Provence, la structure "La Marelle Enchantée" peut accueillir depuis le 1er Novembre 2006 : 16 enfants âgés de 6 semaines à 6 ans simultanément de 8h à 18h. Avec l'accueil en surnombre de 115%, la structure peut donc accueillir 18 enfants simultanément, dans la limite de 800 heures de présence hebdomadaire.

## TYPES D'ACCUEIL

Trois types d'accueils sont proposés :

- **L'accueil régulier** : Il concerne tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement régulièrement selon un planning fixé mensuellement par chaque famille et validé par la responsable.
- **L'accueil occasionnel** : Il concerne :
  - Tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement sans réservation mensuelle préalable, en fonction des places disponibles après accord de la responsable.
  - Les enfants de 4-6 ans scolarisés, dans le cadre d'un accueil périscolaire : **UNIQUEMENT** le soir à partir de 16h et le mercredi et les vacances. Les enfants dits « scolarisables » ne peuvent être accueillis sur le temps scolaire.
- **L'accueil d'urgence** : Il concerne les enfants de tous les âges. La possibilité d'accompagner des familles dans leur parcours quelquefois difficile d'appropriation de la fonction parentale.

Le multi-accueil enregistre et inscrit toutes les demandes d'accueil à temps complet ou occasionnel qui lui sont adressées par téléphone ou sur rendez-vous. Les familles dont les demandes d'accueil ne sont pas pourvues sont dirigées vers les assistantes maternelles du secteur et se voient proposer un accueil occasionnel si des créneaux sont disponibles, ils sont inscrits en liste d'attente.

A ce titre la Marelle Enchantée constitue un lieu ressource qui peut orienter les familles vers d'autres types de services, nous recensons les adresses et les contacts utiles aux familles.

## L'ACCUEIL D'ENFANTS

### LE TAUX D'ENCADREMENT

- Dans la structure :

Le taux d'encadrement dans la structure est d'un professionnel pour 6 enfants.

Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'établissement présent auprès des enfants effectivement accueillis ne peut pas être inférieur à deux.

Au sens de la loi, de 1 à 14 enfants, minimum 2 professionnels et de 15 à 18 enfants minimum 3 professionnels. Dans le cadre de notre projet, la structure tend vers l'ajout d'un professionnel supplémentaire par tranche.

- En sortie :

Le taux d'encadrement en sortie est d'un professionnel pour 5 enfants. Le minimum de 2 professionnels s'applique.

### CRITERES D'INSCRIPTION

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée ni aucune condition de fréquentation minimale.

Toute préinscription sera notée sur un registre tenu par les responsables de la structure. Les places seront accordées par la directrice en concertation avec le bureau.

Des critères de priorité votés en CA seront pris en compte à ce moment-là :

- 1er/ si un enfant de la famille est déjà accueilli dans l'établissement
- 2ème/ la durée et la fréquence de l'accueil demandé
- 3ème/ la date d'inscription
- 4ème/ si la commune d'habitation de la famille finance le multi-accueil

En cas de report d'inscription, il incombe aux parents de rester en contact avec la structure pour connaître l'avancement de la situation.

Chaque année, au moment de la période d'été (juin, juillet, août), les inscriptions des enfants en accueil périscolaire sont réévaluées. Il n'y a pas de tacite reconduction. Chaque famille devra reformuler par mail ou par courrier son choix ou non de bénéficier d'un accueil périscolaire pour l'année scolaire suivante (du 1er septembre au 31 août). La date de cette demande vaut comme pour date d'inscription pour l'accueil périscolaire.

Les critères d'inscription mentionnés au point A précédent s'applique ensuite.  
Chaque mois, la date de réception du planning mensuel par la directrice vaut comme critère de priorité.

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire concerne tous les enfants de 4 à 6 ans inscrits à la crèche, il est ouvert à tous selon les critères d'inscription définis.

##### Les temps :

A partir de 12h30 le mercredi, si école le matin après le retour en bus.

- Les mercredis (journée) et les vacances scolaires
- Après 16h30 au retour de l'école.

Une professionnelle se détachera de l'équipe pour accueillir les enfants à la sortie du bus scolaire.  
L'inscription se fait sur réservation mensuelle ou de façon occasionnelle en fonction des places disponibles.

#### CONTRACTUALISATION

Elle se concrétise par un contrat passé à l'année entre le gestionnaire et chaque famille usager, sur la base des besoins de garde en nombre d'heures par semaine. Il peut néanmoins couvrir une période inférieure. Il pourra être révisé à la demande des familles ou de la directrice sous forme d'avenant. Si modifications il y a, elles ne sauraient être récurrentes.

En cas de dépassement des horaires réservés, le quart-heure sera facturée à la famille, le mois suivant. Tout quart-heure entamé est due. Cela constitue les compléments horaires.

#### RESERVATION :

La réservation se fait le mois précédant le mois de présence. Elle est à rendre au plus tard le 15 de chaque mois à la directrice en charge de la gestion des plannings de présence. (Ex : la réservation du mois de février est à rendre au plus tard le 15 janvier)

Cela permet à la famille de réserver la place selon ses besoins.

Les déductions autorisées sont les suivantes :

- Fermeture exceptionnelle (épidémie, grève...)
- Hospitalisation de l'enfant et ce dès le premier jour d'hospitalisation avec fourniture d'une attestation
- Maladie avec fourniture d'un certificat médical.
- Éviction (cf liste des maladies à éviction).

Pour les autres absences, toute heure réservée sera payée.

Les heures réservées sont payables en début du mois concerné.

La tarification des périodes d'adaptation se calcule sur une base horaire dès lors que l'enfant est accueilli sans les parents.

Les tarifs sont révisés chaque année au cours du mois de janvier suivant les directives de la CNAF.

#### PERIODE DE FAMILIARISATION DE L'ENFANT

L'enfant et sa famille seront accueillis progressivement en fonction de leurs besoins et capacités. Les dates de cette période seront fixées après concertation entre la référente (professionnelle) et la famille. Elle aura lieu au minimum 1 semaine avant l'accueil effectif de l'enfant par l'équipe au sein de l'établissement.

#### L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

#### LE REFERENT SANTE ET ACCUIL INCLUSIF

Le référent " Santé et Accueil inclusif " intervient dans la prévention sur la santé (auprès de tous les acteurs : professionnels, usagers, ...), il a un regard sur la qualité de l'accueil de l'enfant et il accompagne l'équipe dans l'accueil d'enfants porteurs d'handicap. Il travaille en collaboration avec les professionnels.

Le Référent pourra :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;

#### ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP

Si un enfant présente un Handicap, il sera réalisé autour de lui un Projet d'Accueil Individualisé pour répondre à ses besoins (au niveau médical et de l'encadrement). Le multi-accueil pourra, à ce titre, faire partie intégrante d'un partenariat avec la famille et les autres organismes (milieu spécialisé) qui gravitent autour de l'enfant pour l'accompagner dans sa démarche d'autonomie et d'intégration sociale. L'accompagnement individualisé sera mis en place par rapport au degré de handicap. L'important étant que l'enfant et sa famille ne se sentent pas différents des autres enfants.

L'enfant est accompagné de manière à favoriser son développement. Après échanges avec la famille et/ou les professionnels des institutions spécialisées, l'équipe adapte sa pratique et ses propositions aux besoins spécifiques de cet enfant sans pour autant devenir un lieu de soin pour lui. La crèche lui offre un espace et un temps de jeu, sans but thérapeutique, pour lui permettre de « souffler ». Accueillir un enfant en situation de handicap c'est aussi permettre aux parents de prendre une pause dans un emploi du temps qui est souvent très chargé. Des parents plus reposés ont davantage la capacité de prendre soin de leur enfant avec bienveillance.

#### ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Pour les enfants atteints d'une maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est élaboré avec le médecin de la famille, le référent Santé et Accueil Inclusif et la directrice, afin que les membres de l'équipe puissent intervenir correctement auprès de l'enfant (régime spécial, traitement). La période de familiarisation est organisée de la même manière que pour les autres enfants. Pour les enfants qui sont accueillis dans des institutions spécialisées (CAMSP, CMP), un partenariat est instauré avec le ou les professionnels qui le suivent. Ces rencontres permettent d'adapter notre positionnement professionnel aux besoins spécifiques de chaque enfant.

#### LA PLACE DE L'EQUIPE SALARIEE

**Principe N°10 de la charte National : « J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »**

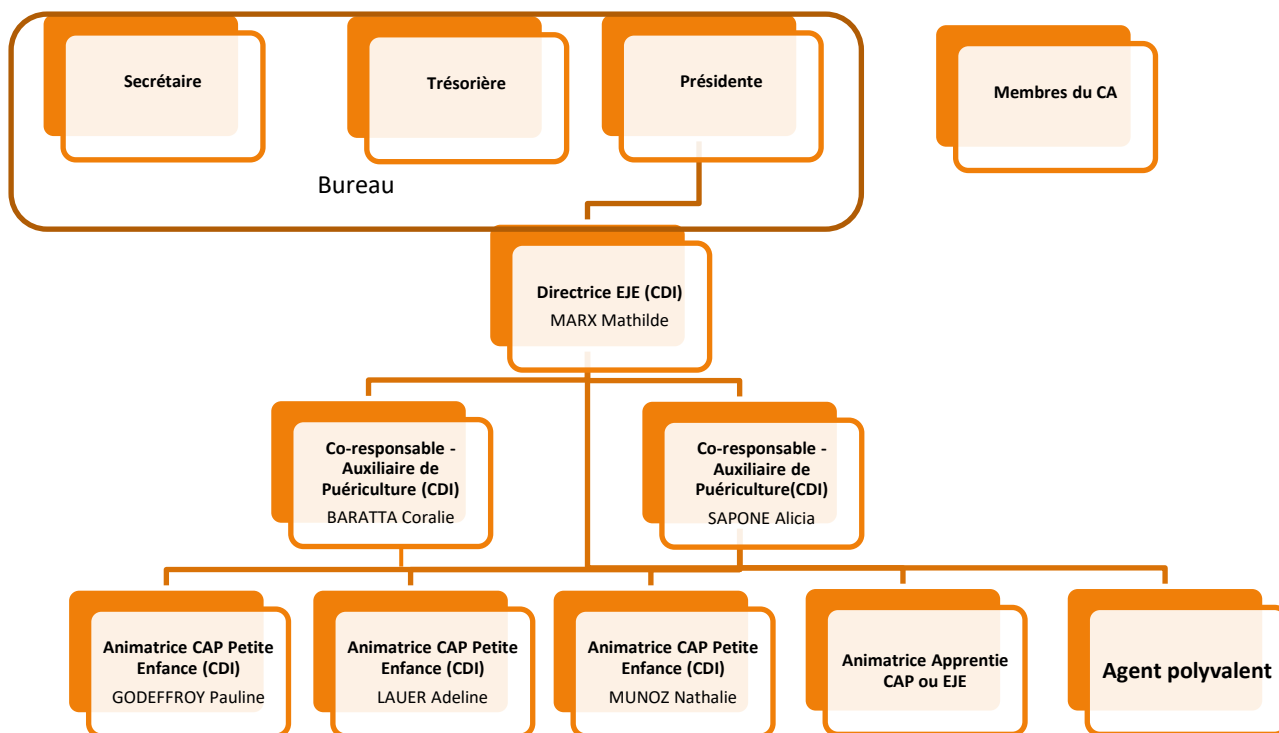
#### COMPOSITION DE L'EQUIPE :

L'équipe est composée de :

- Une directrice, titulaire du diplôme **d'Etat d'éducateur de jeunes enfants**.
- Deux co-responsables d'animation et de soins petite enfance, titulaire du diplôme **d'Auxiliaire de puériculture**.
- Trois animatrices petite enfance, titulaire qualifié (**CAP Petite Enfance**)
- Une/deux apprentie(s) (en fonction des années)
- Un agent polyvalent

Par convention, s'ajoutent à l'équipe :

- Une référente santé, titulaire du **diplôme d'Etat de Puéricultrice**.
- Une **psychologue**, pour l'Analyse de Pratiques Professionnelles



**Les assistantes maternelles :** nous accueillons les assistantes maternelles du secteur afin qu'elles profitent du multi-accueil avec les enfants qu'elles accueillent, et que nous puissions échanger ensemble sur l'accueil des enfants. Un roulement est proposé.

#### LE TRAVAIL EN EQUIPE

**Principe N°9 de la charte Nationale :** « Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. ».

La qualité de l'accueil des enfants est tributaire de la bonne entente et de la cohésion de l'équipe.

Les membres du Conseil d'Administration et la directrice mettent en place un projet autour de la notion de bientraitance pour les salariés et les bénévoles. Elles ont pour mission de permettre à chaque membre de l'équipe de trouver sa place, de se sentir bien dans son métier et de fédérer le groupe autour d'un projet commun.

Pour tendre vers cette mission, les personnes qui travaillent en ce lieu doivent comprendre et être acteur dans le projet du multi-accueil. Pour que le projet puisse avancer dans de bonnes conditions, il faut que chaque membre du système en comprenne le sens et y adhère.

Les membres du Conseil d'Administration et la directrice sont convaincus que plus les professionnels seront bien traités et plus ils seront bientraitants envers les enfants.

Les enfants comme l'équipe sont plus heureux dans une ambiance joyeuse et décontractée, et les professionnels ont conscience qu'ils sont tous responsables de l'ambiance qui règne au sein de la structure.

Travailler en équipe n'est pas inné... c'est un travail de tous les jours. Défendre ses opinions sans blesser les membres de l'équipe, expliquer ce que l'on est en train de faire de façon efficace, savoir entendre les difficultés de ses collègues et savoir passer le relais sont des qualités indispensables pour les professionnels de la Marelle Enchantée.

Pour que l'équipe applique le projet au quotidien, il faut pouvoir se sentir bien, avoir des espaces de réflexions et des espaces de paroles. Pour ce faire, l'équipe doit être dans une démarche de bienveillance les uns avec les autres. Il faut savoir respecter ses collègues dans leur pratique professionnelle. L'ouverture à l'autre, le non-jugement, l'empathie, la confiance, l'écoute, le partage de savoirs, sont les fondements de la pratique professionnelle à la Marelle Enchantée.

## LES TEMPS D'ÉCHANGES POUR L'ÉQUIPE

La directrice est garante du projet. Pour qu'il se réalise dans de bonne condition, elle va fédérer l'équipe de manière à ce que chacun se sente intégré et bien. L'ensemble du fonctionnement est pensé pour améliorer sans arrêt les conditions de travail des professionnels. Pour favoriser la cohésion d'équipe, éviter les idées reçues et pour ne pas laisser planer d'éventuelles rumeurs, l'ensemble de l'équipe a différents temps pour pouvoir échanger ensemble :

- Des réunions d'équipe
- Des temps d'analyse de pratique.
- Des temps d'échanges au sein de l'équipe de direction : une fois par semaine pour faire le point sur ce qui se passe dans la structure, régler les dysfonctionnements organisationnels, ou simplement exprimer son ressenti sur son travail de responsable. Une autocritique, positive ou négative, des actions passées alimente notre réflexion.
- L'équipe a également des temps d'échange individuels avec la directrice pour s'exprimer, afin que le projet commun puisse avancer et qu'il ne soit pas parasité par des problématiques relationnelles.
- Enfin, il y a des journées pédagogiques (1 à 2 fois par an) où l'équipe se réunit sans les enfants pour se former à une thématique précise liée au métier ou pour échanger autour du projet pour le faire évoluer, tous ensemble, dans le même sens.

Tous ces temps d'échanges permettent de réfléchir en équipe sur le projet, sur la façon d'accompagner les enfants et sur les différentes situations rencontrées. Cela favorise la remise en question individuelle et l'esprit d'équipe.

---

### LES REUNIONS D'ÉQUIPE

Une fois tous les 2 mois l'équipe se réunit un soir de 18h à 20h pour parler de situations diverses et réfléchir à la mise en œuvre de différents projets.

Ces réunions peuvent servir à développer le projet, à questionner le quotidien ou à parler ensemble d'un dysfonctionnement au sein du groupe. Ces temps d'échanges en dehors de la présence des enfants sont essentiels. Ils nous permettent d'avoir une action cohérente dans le respect et l'écoute de chacun.

---

### LES REUNIONS D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Des réunions avec une psychologue sont mises en place une fois tous les 2 mois. Nous exposons une ou des situations qui nous posent questions. La psychologue nous apporte des éléments théoriques nous permettant de mieux cerner ou étayer une problématique. Elles nous permettent d'exprimer, voire d'évacuer nos ressentis, nos émotions face à des situations. Son positionnement distancié et objectif nous accompagne dans notre cheminement professionnel. Ces temps de réunion avec une personne extérieure au groupe (psychologue) permettent à l'équipe de mieux analyser des situations du quotidien qui questionnent ou des enfants en particulier afin de mieux les comprendre et les accueillir le plus justement possible.

## FORMER L'ÉQUIPE

Les professionnels bénéficient de formations initiales et continues qui prennent en compte le dernier état des connaissances en matière de développement de l'enfant en s'inspirant des avancées de la recherche de l'expérience des métiers et en intégrant les exigences liées à la reconnaissance de l'enfant et de ses droits fondamentaux. Ces formations permettent d'établir des passerelles entre les diplômés de garantir les progressions de carrière et de développer une culture commune à toutes les personnes intervenant auprès des enfants où œuvrant pour l'organisation de leur mode d'accueil.

Les actions de formation tournent autour des thèmes :

- promotion de l'égalité entre les filles et les garçons,
- promotion de l'égalité des deux parents,
- repérage et au traitement des situations de violences faites aux enfants et aux femmes
- promotions des droits de l'enfant
- l'éveil artistique et culturel
- la connaissance sur les particularités du développement du jeune enfant et de ses relations avec le monde qui l'entoure
- la parentalité et les évolutions familiales ou sociétales.

En partenariat avec ALPE et UNIFORMATION, Le Conseil d'Administration et la directrice offrent à chaque salariée la possibilité de réaliser chaque année une formation « Actions liées au développement des compétences ».



Un Plan de développement des compétences est réalisé chaque année, financé et inclus dans le budget annuel.

Lorsque des opportunités s'offrent à l'équipe, les formations collectives, des colloques, des conférences sont également proposées.

## LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

### LE PLANNING DE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE

Chaque professionnel a des horaires différents chaque jour de la semaine. Ces plannings permettent à chacun de prendre en charge un accueil du matin et un accueil du soir. Les parents ont aussi la possibilité d'échanger avec toute l'équipe et inversement. Nous avons une vision globale de notre action auprès des enfants et pouvons échanger en équipe plus facilement. En fonction de ses horaires, chaque professionnel a un cadre d'action bien défini dans le groupe. Les rôles ont été réfléchis en équipe et répondent à des besoins clairement identifiés. Cependant nous gardons une certaine souplesse dans notre organisation pour nous adapter rapidement à des situations spécifiques ou imprévues.

### DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE

Nous avons souscrit un abonnement au magazine « Les métiers de la petite enfance ». Ces revues nous permettent de nous tenir informés des évolutions dans notre domaine professionnel. Elles peuvent être lues à domicile par les professionnels. Nous avons fait l'achat de plusieurs livres qui nous paraissent incontournables.

La directrice relaie auprès des salariés, les documents et informations des partenaires de la Petite Enfance autour des évolutions réglementaires, des avancées de la recherche sur la Petite Enfance, ... (ALPE, Pros de la Petite Enfance, ...)

## TRANSMISSION ET ACCOMPAGNEMENT

Nous sommes également dans une démarche de formation et de transmission. Nous tenons à maintenir un accueil régulier de stagiaire afin de faire découvrir notre métier. Nous accueillons au moins un apprenti par an. Les membres de l'équipe trouvent important de pouvoir transmettre un métier, des savoirs, des compétences et d'avoir également ce regard neuf et extérieur du stagiaire. Le partage de ses compétences est gratifiant et épanouissant pour chacun et pour l'équipe.

Cela amène toujours plus de réflexion quant aux pratiques, la pédagogie mise en place, l'organisation... et réciproquement, les différents professionnels peuvent transmettre leurs savoirs, savoir-faire, leurs compétences.

### L'ACCUEIL EN APPRENTISSAGE

L'équipe met un point d'honneur à accueillir des personnes en contrat d'apprentissage pour participer à la formation des éducateurs de demain et partager et promouvoir son projet.

Nous accueillons des personnes en alternance de CAP accompagnement éducatif petite enfance, d'auxiliaire de puériculture ou d'Éducateur de Jeunes enfants.

La directrice et les co-responsables, avec la validation du Conseil d'Administration étudient les candidatures, réalisent des entretiens.

Un maître d'apprentissage est désigné parmi les co-responsables et la directrice par l'employeur.

Un maître d'apprentissage doit avoir suivi la formation des maîtres d'apprentissage afin d'exercer correctement sa mission.

Un maître d'apprentissage ne peut avoir plus de 2 salariés tutorés.

A ce titre, le maître d'apprentissage recevra une indemnité de 50€ par mois par tutoré.

Afin que le maître d'apprentissage puisse se consacrer pleinement à l'accompagnement du Salarié tutoré, l'employeur devra lui dégager de son temps de travail, 5 heures par mois et par salarié tutoré.

### Les missions du maitre d'apprentissage :

Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti

1. Préparer l'arrivée de l'apprenti dans la structure.
2. Accueillir l'apprenti à son arrivée dans la structure.

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

3. Suivre le parcours avec le centre de formation.
4. Organiser le parcours au sein de la structure.
5. Accompagner l'apprenti dans son parcours d'apprentissage.

Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

6. S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.
7. Guider la réflexion de l'apprenti sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
8. Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

## L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Des stagiaires sont régulièrement accueillis à la Marelle Enchantée.

Nous accueillons des personnes en stage d'observation (de collègue, lycée), des stages dans le cadre d'un CAP accompagnement éducatif petite enfance, d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, etc.

La directrice et les co-responsables étudient les candidatures des étudiants et les rencontrent avant de signer une convention de stage. La crèche accueille un stagiaire voir deux à la fois, selon les disponibilités, afin d'éviter qu'il n'y ait trop d'adultes au sein de la crèche au quotidien.

Les stagiaires sont alors présentés aux familles et sont accompagnés par un référent afin que leur stage se déroule au mieux en fonction de leurs objectifs.

L'étudiant peut être amené à s'occuper des enfants, à participer au fonctionnement de la structure et peut être en lien avec les familles.

A leur arrivée, la personne référente leur transmet le livret d'accueil du stagiaire, et leur montre les outils de transmission écrite (cahier de liaison, tableaux d'informations, ...).

Le stage débute par une période d'observation de trois jours, modulable au cas par cas.

Un bilan a lieu avec la référente en fin de semaine, à mi-stage et à la fin du stage avec la référente et la directrice.